CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ID FUTURE

Société Anonyme au capital de 5.500.000 euros.
Siège social : 18 bis rue de Villiers – Bâtiment A,
92300 Levallois-Perret.
333 428 670 R.C.S. Nanterre.
Siret : 333 428 670 00066.

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 Juin 2010 n°1002606 **publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 26 mai 2010 n**° 63 **et à l'avis additif n**°1003442 **publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoire*s du 14 Juin 2010 n**° 71.

Quatrième résolution *(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions) :* des erreurs se sont glissées concernant :
– le nombre d'actions dont l'achat est autorisé : il faut lire « *55.000 actions* » à la place de « *928.996 actions* ».
– le montant maximal théorique des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération : il faut lire « *1.925.000 euros* » à la place de « *19.250.000* euros ».

Dix-septième résolution (*Réduction de capital motivée par des pertes*) : des erreurs se sont glissées concernant :
– les articles des statuts à modifier : il faut lire « *articles 7 et 8 des statuts de la manière suivante* » à la place de « *articles 7 et 8 de la manière suivante* ».
– l'adjonction d'un paragraphe à l'article 7 des statuts : il faut lire *« l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2010, le capital social »* à la place de *« l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2010, la capital social »*.
– le nombre d'actions composant le capital social figurant dans l'article 8 des statuts : il faut lire « *cinq cent cinquante mille (550.000)* » à la place de « *cinq cent cinquante (550.000)* ».

Dix-huitième résolution *(Modification de l'article 17 des statuts) :*
– Une erreur s'est glissée concernant les dates de fin de mandat des administrateurs : il faut lire « *31 décembre 2012* » à la place de « *31 décembre 2010* ».

1003745